

**Cadre d'emploi : Adjoint d'animation (cat C) - Poste à pourvoir au 1<sup>er</sup> août 2025**

Sous la responsabilité du responsable de service, vous aurez pour mission d'assurer le bon fonctionnement du service en collaboration avec ce dernier (16 agents).

### Missions :

Diriger l'accueil de loisirs et les mercredis périscolaires :

- Construire et proposer des projets en cohérence avec le projet éducatif (PEDT) de la commune.
- Déclarer les accueils.
- Encadrer les équipes.
- Accueillir et informer les différents publics.
- Mettre en place un accueil de qualité pour les enfants et les familles.
- Vérifier et faire respecter les conditions de travail, les règles d'hygiène et de sécurité des agents, ainsi que le respect des normes d'encadrement.

Seconder le responsable de service enfance - jeunesse :

- Diriger et coordonner les services scolaires, d'entretien, périscolaires et extrascolaires.
- Organiser et préparer les réunions d'équipe.
- Concevoir les nouveaux projets (Ctg, PEDT, PP...).
- Assurer le suivi du lien avec les différents partenaires (CAF, CARA, SDJES, MSA...).
- Entretenir des relations avec les familles, l'équipe enseignante, les élus et les autres services municipaux.
- Participer à l'élaboration du budget du service.
- Réaliser des tâches administratives en suppléance (déclaration CAF, dossiers de subventions...).

### Profil recherché :

Adjoint d'animation catégorie C avec diplômes.

Titulaire d'un diplôme permettant la direction d'un ACM de plus de 80 jours et plus 80 enfants (BEATEP activités sociales – vie locale / DEFA / BPJEPS avec certificat de « direction d'un ACM »).

Une première expérience en direction d'ACM est souhaitée.

- Sens du relationnel et du management.
- Gestion des conflits,
- Capacité d'organisation et de gestion des personnels.
- Maîtrise des outils informatiques
- Permis B obligatoire

Temps de travail : 35h annualisées amplitude maximum 7h15-18h30.

Congés à prendre en alternance avec le responsable du service.

### Conditions de recrutement :

Recrutement par voie statutaire dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation, ou à défaut, contractuel.

**Informations complémentaires :**

Rémunération statutaire + RIFSEEP + chèques déjeuner (valeur faciale de 7,50 € dont 4€ pris en charge par la collectivité) + CNAS + participation à une mutuelle santé labellisée (12€ brut) et contrat collectif d'assurance prévoyance à adhésion obligatoire (cotisation prise en charge à 50% par la collectivité).

Envoyer CV + lettre de motivation par courrier : À l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville, 1 Avenue de Courlay 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER ou par mail : [rh@stpalaisurmer.fr](mailto:rh@stpalaisurmer.fr) **avant le 20 avril 2025.**